

## Combien de temps pour résiler un contrat

Par maisonpenmarc h, le 27/03/2016 à 21:47

Bonsoir,

Pouvez-vous m'aider à m'y retrouver.

J'ai signer un contrat de construction pour une maison clé en mains, mais je crois que mon constructeur ne m'a pas dit que les 3 chambres du haut feraient moins de 9 mètres carrés-loi Carrez (une de 5,50 m², une de 6,27 m² et la dernière de 7,13 m²), je n'ai pas eu les plans avec toute les dimensions mais des premières idées pour faire les vrais plan. sur ses plans. J'ai écrit "bon pour plan" et j'ai signé, mis la date du 26/02/16. Je n'ai pas reçu de recommandé.

Je voudrais s'avoir si je peux changer de constructeur si lactuel m'a dissimulé la taille réelle des chambres ? Je fait construire ma maison toute seule, avec mes trois jeunes enfants, et peut-être n'ai-je pas su me méfier assez.

Merci pour votre aide.